

Rapport N° 32

Cheminements piétonniers

Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon

Demande de crédit pour la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs, soit :

Trottoir et piste cyclable le long de la route de Clémenty	CHF	316'000.- TTC
Cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du Gymnase	CHF	82'000.- TTC
Travaux des Services industriels	CHF	230'000.- HT

Nyon, le 5 juin 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie les 14 mars et 31 mai 2017, à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mmes Mireille Guignet, Doris Uldry et Chloé Besse (présidente et rapportrice) et de MM. Marco Carena, Pierre-Alain Couvreur, Jonas Donnet, Claude Farine et Olivier Tripet.

Mme Roxane Faraut Linares, Municipale du Service Travaux, Environnement et Mobilité et M. François Menthonnex, Chef de service, étaient présents à ces séances. La commission tient à les remercier pour leurs explications et leurs réponses.

Présentation

Suite à la convention signée en 2012 entre le Canton de Vaud et la ville de Nyon (préavis N°55/2012), la Commune est engagée à assurer financièrement un certain nombre d'aménagements aux abords du Gymnase.

Certains de ces frais concernent la réalisation d'un trottoir sur la parcelle N°586 le long de la route de Clémenty, ainsi qu'une remise en état du cheminement piétonnier qui longe l'entrée principale du Gymnase.

La répartition de ces engagements financiers entre la Commune et le Canton est à ce jour respectée. Ce préavis, malgré son arrivée tardive (pour cause un recours sur les travaux de terrassement des halles de sport en 2015), est la phase finale de l'extension du Gymnase.

Notons que les budgets annoncés dans ce préavis se situent dans une fourchette haute. Les chiffres avancés ne résultent pas d'un appel d'offres et pourraient éventuellement être revus à la baisse. En effet, les actuels mandataires ne découlent pas d'un choix de la Ville, mais du Canton, Nyon profitant ainsi de tarifs négociés au préalable. Il est probable que ces prix baissent lors de leur future mise en concurrence sur le marché.

Dans cette dite convention, toutes les dimensions métrées des aménagements étaient stipulées. En vue du grand nombre de piétons que ceux-ci vont accueillir, des trottoirs larges sont prévus.

Discussions

La commission s'interroge sur l'éventuelle baisse des montants que prévoit le préavis. Mme la Municipale rappelle qu'il existe deux types de prestataires : le mandataire qui dresse un devis global des coûts des travaux, et les exécutants qui réaliseront concrètement le projet (gros œuvres etc.). L'exécution de l'ouvrage s'accordera à la concurrence du marché.

Une commissaire demande si des aménagements spéciaux complèteront le projet (bancs, etc). En réponse, on assure une continuité avec ce qui est déjà réfléchi et réalisé par le Canton pour les divers aménagement du Gymnase.

Quant à l'arrêt de bus prévu sur la route de Clémenty, une éventuelle proposition d'arrêt « en baignoire » est évoquée. M. le Chef de service évoque la perte de temps des bus pour la réintégration au trafic. Par ailleurs, un encolonnement de 5-6 voitures maximum est mesuré lors de l'arrêt, ce qui est peu.

La commission s'interroge sur l'absence de piste cyclable sur la route de Clémenty entre l'Avenue Reverdil et le giratoire Divonne/Stand/Clémenty. Elle demande à la Municipalité d'étudier cette proposition et de revenir avec un devis rapidement.

L'étude de cette requête a démontré la faisabilité du projet et la Municipalité a validé ladite proposition. Les services techniques en ont fait une analyse positive, et la commission a étudié avec soin la proposition d'amendement qui se décline comme suit :

- 1^{ère} partie d'aménagement entre le carrefour Reverdil-Clémenty jusqu'à la voie de chemin de fer : une piste cyclable est prévue dans le prolongement de celle existante.
- 2^{ème} partie d'aménagement entre la voie de chemin de fer jusqu'au giratoire : élargissement du trottoir pour y insérer la piste cyclable.

La réalisation de cette deuxième partie nécessite l'abatage de trois arbres, mais serait compensé par une nouvelle arborisation de 15 nouvelles espèces. La disposition de ces nouvelles plantations sera réalisée en cohérence avec le tissu végétal existant de l'autre côté du trottoir (voir plan en annexe).

Dans une vision à long terme, Mme la Municipale fait remarquer à la commission que les trois arbres voués à l'abatage ont une santé relative et que les quinze nouveaux végétaux assurent une pérennisation de la verdure à cet endroit.

L'ensemble des travaux de cet amendement sera réalisé par le même mandataire que le reste du projet.

Amendement

En conséquence, la commission vous propose donc de modifier les conclusions du préavis par voie d'amendement en y ajoutant le point suivant :

-2bis un crédit supplémentaire de CHF 160'000.- est accordé à la Municipalité pour l'aménagement d'une piste cyclable entre la voie CFF et le giratoire Divonne/Clémenty accompagné par une arborisation composée de formes naturelles de diamètre et hauteurs différentes sur un lit de prairie (une quinzaine d'arbres d'essences variées seront disposés en groupe jouant avec la dilatation de l'espace). Montant porté au compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

Conclusion

L'ensemble des aménagements présenté dans ce préavis s'inscrit dans la suite et la finalité des travaux d'extension du Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon. Leur réalisation et leur coût émanent d'une convention que la Ville a signée avec le Canton en 2012, ce préavis en est l'aboutissement.

Néanmoins, nous ne pouvons aujourd'hui entreprendre des modifications urbanistiques sans se préoccuper des enjeux liés à la mobilité douce. En effet, penser l'aménagement d'un trottoir nécessite une prise en considération de cette dimension. Par ailleurs, cette réalisation est l'occasion de terminer la jonction cyclable du lac à la Route de Divonne.

En vue de la rentrée scolaire 2017, et dans l'optique d'offrir ces nouveaux aménagements selon ce calendrier, l'ensemble des travaux exposés dans ce préavis semblent en parfaite adéquation financière, urbaine et piétonne.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 32/2017 concernant la participation communale destinée au financement des aménagements extérieurs du CEPN

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux nécessaires à la réalisation du trottoir à la route de Clémenty et le cheminement piétonnier le long de l'entrée principale du gymnase, ainsi qu'à l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon ;
2. d'accorder un crédit de CHF 156'000.- TTC pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Clémenty, qui sera porté au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
- 2bis un crédit supplémentaire de CHF 160'000.- est accordé à la Municipalité pour l'aménagement d'une piste cyclable entre la voie CFF et le giratoire Divonne/Clémenty accompagné par une arborisation composée de formes naturelles de diamètre et hauteurs différentes sur un lit de prairie (une quinzaine d'arbres d'essences variées seront disposés en groupe jouant avec la dilatation de l'espace). Montant porté au compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.
3. d'accorder un crédit de CHF 82'000.- TTC pour l'aménagement du chemin piétonnier situé le long de l'entrée principale du gymnase, crédit qui sera porté au compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
4. d'accorder un crédit de CHF 230'000.- HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :

- a. un montant de CHF 36'900.- HT pour les travaux sur le réseau basse tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans ;
- b. un montant de CHF 44'100.- HT pour l'éclairage public, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans ;
- c. un montant de CHF 149'000.- HT pour les travaux sur le réseau d'eau potable, qui sera porté au compte N° 9144.06 du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Mmes

Mireille Guignet

Doris Uldry

Chloé Besse (présidente et rapportrice)

MM.

Marco Carezza

Pierre-Alain Couvreur

Jonas Donnet

Claude Farine

Olivier Tripet